

Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD)

RNCP331 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DEDPAD — Diplôme État de directeur de Projet d'Animation et de Développement
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur de projet d'animation et de développement exerce en autonomie son activité d'encadrement. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il organise et encadre une équipe d'animation.

Il négocie, avec des partenaires de l'environnement social et professionnel, la conception de projets d'animation et de développement.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation

Il élabore un diagnostic permettant d'analyser les caractéristiques de son champ d'intervention et visant à définir des stratégies d'actions d'animation et de développement d'un territoire.

Il expertise, conçoit, conduit et évalue des projets et des dispositifs d'action d'animation et de développement d'un territoire.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il exerce des fonctions de conseil auprès des élus locaux ou de chefs de projet.

Il exerce des activités variées de communication.

Il gère les ressources humaines de son entreprise et des projets de développement.

Il organise et évalue le système de travail et les personnels dont il a la responsabilité.

Il gère administrativement et financièrement une structure, des services, des projets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Exercer des activités de communication : négociation, information, régulation, formation, direction, contrôle, en les adaptant aux groupes variés auxquels il s'adresse.

Réguler les effets de ces communications.

2

Maîtriser les connaissances et les méthodes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation nécessaires à la

conduite d'un projet d'action d'animation et de développement d'un territoire.

3

Prendre en compte les éléments de la situation et leurs interactions pour traduire une perspective politique dans une stratégie d'intervention.

Conduire des politiques d'animation et de développement d'un territoire à partir d'analyses diagnostiques et d'un positionnement stratégique.

Optimiser son action à partir d'analyse des contraintes juridiques, administratives et financières de l'environnement et des enjeux globaux de l'évolution sociale.

Maîtriser les activités et les techniques de communication nécessaires à la construction et à la mise en oeuvre d'un plan de communication externe et interne.

Maîtriser les techniques de gestion de ressources humaines et des moyens.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le directeur de projet d'animation et de développement exerce son activité professionnelle dans le cadre d'associations, d'entreprises relevant du secteur marchand ou dans la fonction publique territoriale.

Les secteurs d'activités sont multiples : l'animation, le sport, la culture, l'intervention sociale, les loisirs, le tourisme, le développement local...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Concepteur et gestionnaire de projets de développement. Expert et conseiller des décideurs sur les politiques d'aménagement du territoire, la politique de la ville, les politiques sportives.

Directeur d'équipement, d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Responsable de service des collectivités territoriales.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le directeur régional de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs, ou son représentant membre du corps de l'inspection principale ; Le jury comprend à parts égales dans la limite de douze membres :

- des membres de l'administration du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- des membres choisis parmi les organisations professionnelles d'employeurs et salariés,
- des enseignants - chercheurs et des formateurs.

Le jury peut faire appel à des experts particulièrement qualifiés au regard des domaines de compétences visées, ceux-ci assisteront le jury dans leur tâche de validation des compétences, en émettant des avis techniques.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

En cours

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère de la Jeunesse et des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/331/>